

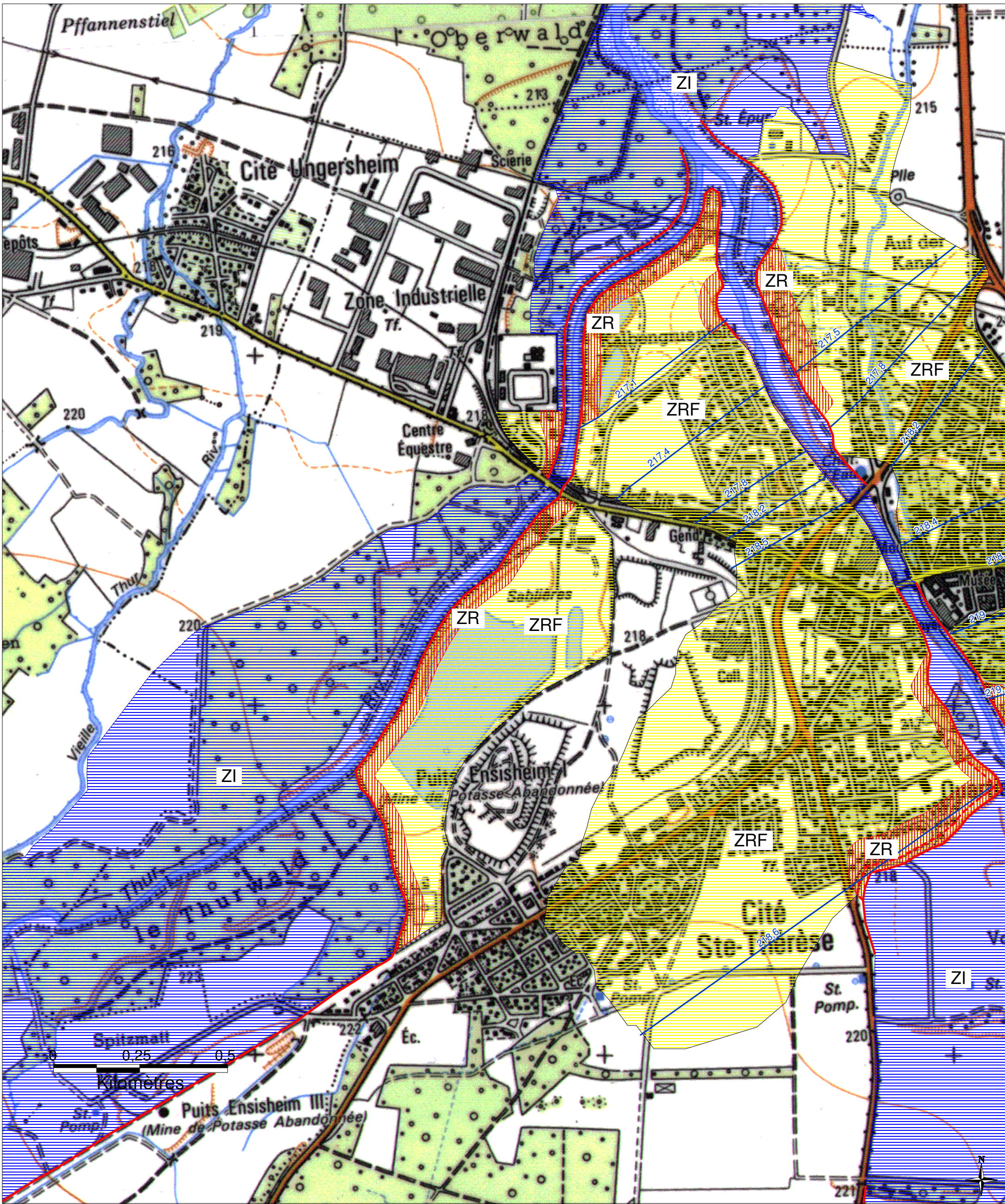


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune d'ENSISHEIM - 2/4

Préfecture du Haut-Rhin
 Direction Départementale
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de la Thur approuvé par arrêté préfectoral du 30 juillet 2003
 PPRI de l'III approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible (--- Limite applicable en cas de réalisation effective des travaux mentionnés au règlement)
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006